



Comment répartir le paiement des impôts locaux après un divorce ?

Par **Cattant**, le **19/05/2009** à **11:19**

Bonjour,

Me femme et moi sommes séparés depuis le 31 décembre 2008. Je suis seul propriétaire de la maison dans laquelle je suis resté.

Mais les **impôts locaux (foncier et habitation)** que je devrai payer à l'automne 2009 correspondant à l'année civile 2008, pendant laquelle nous avons partagé la maison, devons-nous partager la somme à payer au prorata de nos revenus (ainsi que nous le faisons pour les impôts sur le revenu)

Merci d'avance.

Gérard Cattant